

[Afficher dans le navigateur](#)



ICI POUR VOUS

La Newsletter de la Caisse commune de Sécurité sociale de la Lozère N°22- 09/2026





« Demandez Angela » : 800 accueils de l'Assurance Maladie deviennent des lieux refuges

81 %* des femmes déclarent avoir déjà été victimes de harcèlement sexuel dans les lieux publics.

Face à ce constat, l'Assurance Maladie s'engage auprès de ses assurés avec le déploiement du dispositif « Demandez Angela».

[Plus d'informations](#)



La facturation électronique : obligatoire au 1er septembre 2026

À compter du **1^{er} septembre 2026**, la **facturation électronique** deviendra **obligatoire** pour toutes les entreprises assujetties à la TVA. Découvrez dès maintenant cette liste afin d'anticiper cette évolution et de choisir une solution adaptée à votre activité.

[Consultez la page dédiée](#)



Les bons réflexes à rappeler aux usagers

Parce qu'une information bien transmise permet de garantir le juste droit, nous mettons à votre disposition le livret « Les bons réflexes à rappeler aux usagers ».

Destiné à l'ensemble de nos partenaires, ce document rappelle les trois principes essentiels à communiquer aux allocataires :

- Déclarer immédiatement tout changement de situation ;
- Effectuer des déclarations exactes et complètes ;
- Répondre aux demandes de la Caf dans les meilleurs délais.

Ces démarches contribuent à sécuriser les droits des allocataires, à éviter les indus et à garantir un traitement rapide de leurs dossiers.

Nous vous invitons à consulter ce livret et à relayer ces messages auprès des allocataires que vous accompagnez.

[Consultez le livret](#)



Mieux visualiser ses remboursements avec le nouveau relevé annuel de prestations

Depuis la fin juin, l'Assurance Maladie a fait évoluer le relevé annuel de prestations : avec un visuel plus clair et plus facile à lire sous forme de graphique, il permet aux assurés de **faire le point simplement sur les remboursements et les paiements** dont ils ont bénéficié l'année précédente.

[En savoir +](#)



Campagne Loyer 2026 : les déclarations sont ouvertes

La déclaration du loyer de juillet 2026 est une étape essentielle pour garantir le maintien de l'aide au logement de vos locataires.

À partir du mois de juillet, les bailleurs pourront effectuer leur déclaration en ligne en quelques clics.

Pour vous accompagner, une vidéo tutorielle est mise à votre disposition afin de vous guider pas à pas dans cette démarche.

[Consultez la vidéo explicative](#)

Mon soutien psy

La minute info
de ma santé mentale



ameli.fr

Mon soutien psy

Les patients de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) en souffrance psychique d'intensité légère à modérée peuvent bénéficier, dans le cadre du dispositif Mon soutien psy, de séances avec un psychologue conventionné, remboursées par l'Assurance Maladie.

[Plus d'informations](#)



Arrêts de travail : ce qui change à partir du 1er septembre 2026

À compter du 1er septembre 2026, les règles de prescription des arrêts de travail évoluent afin de renforcer le suivi médical des salariés. Désormais, un arrêt initial ne pourra plus dépasser 31 jours, tandis que chaque prolongation sera limitée à 62 jours. Les patients nécessitant un arrêt de longue durée devront donc consulter leur médecin plus régulièrement pour renouveler leur prescription.

[En savoir plus](#)



Enquête de satisfaction de nos partenaires (Assurance Maladie)

Cette enquête a pour objectif de connaître votre satisfaction sur la relation clients que la CCSS déploie pour ses partenaires.

Par relation clients, nous entendons le service rendu après traitement initial par nos services de production (accès aux droits, accompagnement santé...).

Dans cette enquête, nous vous demandons d'évaluer **uniquement** le traitement de votre **dernière sollicitation** par la caisse.



Médicaments hybrides et biosimilaires : de nouvelles règles de remboursement à la rentrée

À compter du 1er septembre 2026, les règles de dispensation et de remboursement des [médicaments hybrides](#) et [biosimilaires](#) vont évoluer en pharmacie. Ces nouvelles modalités s'inscrivent dans la continuité des règles déjà applicables aux médicaments génériques.

En savoir plus



caf.fr |

Tickets Loisirs Jeunes - Offrez à vos enfants de nouvelles aventures !

Sport, musique, cinéma... la CCSS de la Lozère vous aide à financer les loisirs de vos enfants (6-17 ans, QF ≤ 850 €) avec une aide de **70 € à 105 €** (majorée pour les bénéficiaires de l'AEEH).

Simple et rapide : téléchargez le formulaire sur caf.fr et faites-vous rembourser avant le 1^{er} décembre !

[Téléchargez le formulaire](#)



Forum Santé Pour Tous

La CPTS entre Causse et Aubrac vous invite à trois journées d'échanges, d'informations et de découverte autour de la santé, la prévention et l'accompagnement.



Septembre Bouge

« **Septembre Bouge** », le mois de l'activité physique et sportive, organisé conjointement par les ministères des Sports et de la Santé (voir la convention de partenariat ci-joint). **La CCSS Lozère fait partie des 18 villes-étapes de la tournée itinérante qui se déroulera du 3 au 30 septembre 2026.**

Rendez-vous à Marvejols, le **samedi 12 septembre 2026** de 10h à 18h, un village sport-santé s'installe sur l'Esplanade de l'Europe. Gratuit et ouvert à tous, il devient un lieu de rencontres à la croisée du sport, de la prévention et de la vie associative locale.

[En savoir plus](#)

Suivez-nous



ICI POUR VOUS la newsletter de la CCSS de la Lozère destinée à ses partenaires. N°22-09-2026

Directeur de publication :

Nicolas PERRIN

Conception et réalisation : Service communication

Caisse commune de Sécurité sociale de la Lozère

Quartier des Carmes, 48006 MENDE CEDEX

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Pour nous écrire communication@ccss-lozere.fr

Vous l'avez reçu car vous êtes partenaire de la CCSS.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

